

DÉPARTEMENT DE TARN-ET-GARONNE

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMISSION PERMANENTE

Séance du 14 septembre 2021

CP2021_09_50
id. 5811

Le 14 septembre 2021, les membres de la commission permanente légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département sous la présidence Madame Marie-Claude NEGRE, première Vice-Présidente du Conseil Départemental, conformément à l'article L.3122-2 du code général des collectivités territoriales.

*Nombre de membres de la commission permanente : 19
Quorum : 7*

Sont présents :

M. ALBUGUES, M. BELLOC, M. BEQ, M. BERTELLI, M. BESIERS, Mme BOURDONCLE, M. CROS, M. GONZALEZ, Mme HEULLAND, Mme MAURIEGE, Mme NEGRE, Mme SARDEING, M. VAISSIERES

Sont représentés :

M. DEPRINCE (pouvoir à M. CROS), Mme LE CORRE (pouvoir à M. GONZALEZ), M. LOPEZ (pouvoir à M. GONZALEZ), Mme SINOPOLI (pouvoir à Mme SARDEING), M. WEILL (pouvoir à Mme NEGRE)

Sont absents :

M. DESCAZEAX

Le quorum légal est atteint, en application de l'article 6 de la loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire, modifié par la loi n° 2021-699 du 31 mai 2021 relative à la gestion de la sortie de crise sanitaire, la commission permanente peut valablement délibérer..

DÉLIBÉRATION

DÉCHETTERIES

PROGRAMME 2021

Le Département soutient la création, l'extension et la mise aux normes de déchetteries destinées aux particuliers ainsi que la création de recycleries situées sur le site des déchetteries.

Les bénéficiaires sont les structures intercommunales compétentes.

Le financement Départemental est le suivant :

- aide de 10 % sur le montant des travaux

- lorsque la déchetterie est portée par le syndicat départemental des déchets : contribution du Département à hauteur de 50 %, une fois déduits les cofinancements potentiellement obtenus par ailleurs.

Les aides accordées sont comptabilisées dans les enveloppes départementales allouées aux établissements publics de coopération intercommunale. Lorsque le maître d'ouvrage est un syndicat mixte, les aides sont réparties, sur proposition du syndicat, entre les différents établissements publics de coopération intercommunale adhérents.

Dans le cadre de la programmation 2021, deux dossiers sont présentés et détaillés en annexe.

L'attribution d'une subvention totale de 77 969 € est proposée.

Les crédits sont inscrits au budget départemental de l'exercice en cours sur l'article 204142, sous-fonction 731 (DECH).

Autorisation de programme 2021 :	140 000 €
Crédits déjà engagés :	0 €
Engagés à la commission de ce jour :	77 969 €
Crédits disponibles :	62 031 €

DÉCISION de la COMMISSION PERMANENTE

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du conseil départemental du 29 juillet 2021 portant délégation d'attributions à la commission permanente,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Approuve, selon les modalités susvisées et au titre de la programmation 2021 en faveur de l'aide aux déchetteries, l'attribution des subventions départementales d'un montant total de 77 969 €, ainsi réparti :
 - 66 564 € pour la communauté de communes Terres de Confluences (optimisation et mise aux normes des déchetteries de Castelsarrasin, de Moissac, de Saint-Nicolas de la Grave et de la recyclerie de Castelsarrasin),
 - 11 405 € pour la communauté de communes des Deux Rives (modernisation et extension de la déchetterie de Valence d'Agen).
- Précise que les crédits sont inscrits au budget départemental de l'exercice en cours sur l'Article 204142, sous-fonction 731 (DECH).

Autorisation de programme 2021 :	140 000 €
Crédits déjà engagés :	0 €
Engagés à la commission de ce jour :	77 969 €
Crédits disponibles :	62 031 €

M. Lopez ne prend pas part au vote pour la subvention allouée à la communauté de communes Terres de Confluences.

M. Bésiers ne prend pas part au vote pour la subvention allouée à la communauté de communes Terres de Confluences.

Mme Le Corre ne prend pas part au vote pour la subvention allouée à la communauté de communes des Deux Rives.

Adopté à l'unanimité.

La 1ère Vice-Présidente,

Marie-Claude NEGRE